

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 3 mai 2017 à 18 heures 30

L'an deux mil dix sept, le 3 mai, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur de LATOUR Henri, Maire, sur convocation qui leur a été adressée le 27 avril 2017, en vertu de l'article L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : MM. de LATOUR, BENEFICE, ANTON, Mmes ZANCHI, BOUVOT, GRAND, MM. LAFONT, KERNER, Mme VALIENTE, MM. FIGUIERE, ESPAZE, Mme ROUVERET.

M. SERRE donne pouvoir pour voter en son nom à M. de LATOUR  
Mme OLIVIER donne pouvoir pour voter en son nom à M. LAFONT

**ABSENTE** : Mme GAILLARD

\_\_\_\_\_

Monsieur Jean-François ANTON est élu secrétaire de séance

\_\_\_\_\_

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion publique aura lieu le 5 mai 2017 à 19 heures à la Filature du Pont de Fer afin qu'un débat ait lieu suite aux incidents des 1<sup>er</sup> et 2 avril 2017. Il s'agit de faire en sorte que les Lasallois se parlent, ce qui c'est passé ne nous correspond pas. Il a été fait appel à un médiateur et plusieurs associations sont associées à cette action.

*M. ESPAZE : Sait-on qui a fait quoi ?*

*M. de LATOUR : Nous avons des doutes, les gendarmes font leur enquête mais pour l'instant il n'y a pas de résultat.*

<p><b>OBSERVATIONS SUR LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017</b></p>
---

Sans observation, le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_

Avant tout débat, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour l'implantation d'une borne à recharge pour véhicule électrique.

Accord du Conseil Municipal.

## **PROCES-VERBAL D'INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL APRES UNE DEMISSION**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que, par courrier en date du 20 avril 2017, Monsieur Michaël BERLY l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal à compter du 4 avril 2017.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet du Gard en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Madame Jacqueline VALIENTE, suivante immédiate sur la liste « Ensemble à Lasalle, restons solidaires » dont faisait partie Monsieur Michaël BERLY lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

## **IMPLANTATION BORNE DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal réuni ce jour en séance de la nécessité d'implanter une ou des bornes de charge de véhicules électriques et hybrides sur le territoire communal pour permettre l'avènement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que ce projet de déploiement de bornes est porté par le SMEG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les travaux d'implantation d'une borne de charge pour véhicules électriques et hybrides situés sur le parking rue de la Croisette,
- APPROUVE la convention d'occupation du domaine public établi à la faveur du SMEG avec pour contrepartie la recharge gratuite des véhicules communaux,
- AUTORISE le SMEG ou son ayant droit à en assurer la gestion et la maintenance à ses frais exclusifs en qualité de propriétaire des bornes et du système d'exploitation,
- S'ENGAGE à payer la part communale aux travaux d'investissement et aux frais d'exploitation suivant la délibération syndicale du 14 septembre 2015 à un maximum de :
  - Frais d'investissement : montant maximum 500.00 € TTC
  - Frais de fonctionnement : montant estimé 240.00 € TTC

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet,
- DECIDE d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au budget communal.

*M. ESPAZE :* Elle est prévue face au monument aux morts, pourquoi pas plutôt à côté de l'abribus ?

*M. de LATOUR :* Pourquoi pas réfléchir, il faut tenir compte de l'arrivée de l'électricité.

*M. ANTON :* Il y a un projet de délimitation devant l'entrée de la castanéicole.

*M. de LATOUR :* Je vous propose de réfléchir à son implantation avec Monsieur Michel LAFONT, responsable de la commission ad hoc.

## SUBVENTIONS

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Patrick BENEFIGE, Adjoint aux Finances, qui expose que les demandes de subventions ont été étudiées lors des différentes commissions des finances.

### ECOLES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les subventions pour 2017 :

USEP Ecoles - adhésion	240,00
Projets pédagogiques des classes	1 200,00
Participation festival des Mômes	610,00
Frais administratifs direction	150,00
Petit équipement	150,00
RASED	150,00
Classe découverte	2 000,00
Voyage scolaire - Collège	180,00

- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2017.

### DIVERSES SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les subventions pour 2017 :

Association des Parents d'Elèves	450,00
Amicale de la Crèche	250,00
ASART	1 500,00
Club randonnées pédestres	300,00
Lasalle 2 gyms	250,00
Le Nez au Vent	500,00
Prévention routière	100,00
Yogatika	200,00
Ecole des Arts Vivants	190,00
Le Grillon	300,00

- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2017.

### **L'ART SCENE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « Pour » et 1 abstention (M. ESPAZE) :

- DECIDE d'attribuer à l'association « L' Art Scène » une subvention de 3 500 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2017.

### **DISPENSARE DE SOINS NATURELS :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « Pour » et 2 « Contre » (MM. ESPAZE, FIGUIERE) :

- DECIDE d'attribuer à l'association « Dispensaire de soins naturels » une subvention de 200 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2017.

### **RADIO ESCAPADES :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « Pour » et 1 abstention (M. ESPAZE) :

- DECIDE d'attribuer à l'association « Radio Escapades » une subvention de 500 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2017.

### **ASSOCIATION CHAMP-CONTRECHAMP :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « Pour » et 1 voix « Contre » (M. ESPAZE), Mme Jocelyne ZANCHI et M. Henri de LATOUR ne participant pas au débat ni au vote :

- DECIDE d'attribuer à l'Association Champ Contrechamp une subvention de 5 000 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2017.

### **LA BOULE LASALLOISE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (MM. Henri de LATOUR et Jean-François ANTON ne participant pas au débat ni au vote) :

- DECIDE d'attribuer à l'association « La Boule Lasalloise » une subvention de 300 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2017.

### **CLUB TENNIS DE TABLE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Michel LAFONT ne participant pas au débat ni au vote) :

- DECIDE d'attribuer à l'Association Club Tennis de Table une subvention de 200 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2017.

### **ASSOCIATION CULTUELLE EGLISE PROTESTANTE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Michel LAFONT ne participant pas au débat ni au vote) :

- DECIDE d'attribuer à l'association culturelle de l'Eglise Protestante une subvention de 1 500 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2017.

### **REGROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTE DU SECTEUR DE LASALLE :**

Monsieur Patrick BENEFICE précise que, lors de la Commission des Finances, il avait été décidé la somme de 500 €.

Un deuxième défibrillateur va être installé par le Regroupement des Professionnels de Santé du Secteur de Lasalle à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, cela coûte 2 000 € et ils ont obtenu une aide de 1 000 €, il est proposé de leur attribuer la somme de 230 € restant sur l'enveloppe des subventions pour la contribution de la Commune à cet achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. LAFONT ne participant pas au débat ni au vote) :

- DECIDE d'attribuer à l'association « Regroupement des Professionnels de Santé du Secteur de Lasalle » une subvention de 730 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2017.

### **VIVALTO :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « Pour » et 1 abstention (M. ESPAZE), M. Patrick BENEFICE, Mme Jocelyne ZANCHI ne participant pas au débat ni au vote :

- DECIDE d'attribuer à l'Association VIVALTO une subvention de 1 500 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2017.

*M. ESPAZE : Je trouve que la subvention prend trop d'ampleur et que l'augmentation est un peu excessive.*

### **CLUB CEVENOL :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Michel LAFONT ne participant pas au débat ni au vote) :

- DECIDE d'attribuer au Club Cévenol une subvention de 500 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2017.

### **VELO CLUB LASALLOIS :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (MM. Jean-François ANTON et Jean-Luc KERNER ne participant pas au débat ni au vote) :

- DECIDE d'attribuer au Vélo Club Lasallois une subvention de 400 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2017.

### **COMITE DES FÊTES :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme Jacqueline BOUVOT ne participant pas au débat ni au vote) :

- DECIDE d'attribuer au Comité des Fêtes une subvention de 6 000 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2017.

### **AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme Isis OLIVIER ne participant pas au débat ni au vote) :

- DECIDE d'attribuer aux Amis de la Bibliothèque une subvention de 450 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2017.

### **EVEN :**

*Mme VALIENTE : Que fait cette association ?*

*M. de LATOUR : Elle a été créée par M. et Mme Claude et Anita LEROY, il s'agit d'un lieu d'accueil pour les personnes en difficulté qui ont Allocation d'Adulte Handicapé, sont socialisés mais pas suffisamment pour avoir un travail. Ils leur proposent des ateliers d'écriture et d'art plastique. Ils attendent d'avoir l'accord de l'A.R.S. pour devenir accueillant.*

*M. ESPAZE : Est-ce qu'on ne peut pas attendre l'agrément de l'A.R.S. pour verser une subvention ?*

*M. de LATOUR : Ils font beaucoup de choses pour une adhésion est de 5 € par an.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme Isis OLIVIER ne participant pas au débat ni au vote) :

- DECIDE d'attribuer à Even une subvention de 500 €,
- DIT que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2017.

### **TARIFS CANTINE**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Patrick BENEFIGE, Adjoint aux Finances, qui expose que ces tarifs ont été étudiés par la Commission des Finances, à noter que ces tarifs n'ont pas bougé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013

**M. LAFONT :** *Qu'est-ce qu'est le temps méridien ?*

**M. BENEFIGE :** *Le temps hors repas pendant le temps de cantine, cette distinction permet de bénéficier d'aides de la CAF.*

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de la Cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

**Cantine (coût de référence : 6,10 €)**

quotient familial	QF : -400	QF : 400/599	QF : 600/759	QF : 760/999	QF : 1 000	Extérieurs
Part payée par famille	36,72 %	41,64 %	51,64 %	59,67 %	66,39 %	100,00 %
<b>TARIF</b>	<b>2,24</b>	<b>2,54</b>	<b>3,15</b>	<b>3,64</b>	<b>4,05</b>	<b>6,10</b>
dont temps méridien	1,00	1,14	1,42	1,65	1,85	2,85

**STATION D'EPURATION – ASSISTANCE PASSATION MARCHÉ**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le contrat de maintenance de la station d'épuration et le aérojecteur de Calviac avec RUAS / VEOLIA arrive à expiration le 31 décembre 2017 et qu'il convient de lancer une consultation pour son renouvellement, il propose de prendre l'assistance du cabinet Gaxieu pour un montant de 5 500 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de confier au cabinet Gaxieu l'assistance pour la passation d'un marché de prestation de service d'exploitation de la station d'épuration et de l'aérojecteur de Calviac, pour un montant de 5 500 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'assistance.

**STATION D'EPURATION – APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de lancer une consultation pour le renouvellement du contrat de maintenance de la station d'épuration et de l'aérojecteur de Calviac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres pour le contrat de maintenance de la station d'épuration et l'aérojecteur de Calviac.



## SERVITUDE ENEDIS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de la réalisation de la sécurisation du réseau électrique (haute tension), il convient de réaliser une servitude sur la parcelle cadastrée Section B N° 856 (chemin allant de la RD 57 au Poste des Pleurotes) pour la pose de deux câbles haute tension souterrains sur 85 mètres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec ENEDIS la convention de servitude pour la pose de deux câbles haute tension souterrains sur 85 mètres, sur la parcelle Section B N° 856.

## SANITAIRES ACCUEIL DE LOISIRS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du résultat de la consultation d'entreprises pour la réalisation des sanitaires de l'accueil de loisirs.

	ECOLE		CLSH		ENTREPRISE
	Estimation	Offre	Estimation	Offre	
Lot N° 1 - Maçonnerie	3 400,00	3 535,00	13 000,00	12 706,00	MAGNY Sébastien
Lot N° 2 - Charpente	9 800,00	10 072,00	4 000,00	3 900,00	SPIRIT WOOD
Lot N° 3 - Plafonds	2 600,00	2 346,00	2 400,00	2 210,00	MAGNY Sébastien
Lot N° 4 - Carrelage	3 800,00	3 871,00	3 600,00	3 460,00	MAGNY Sébastien
Lot N° 5 - Menuiserie	3 000,00	2 857,00	5 700,00	5 908,00	SPIRIT WOOD
Lot N° 6 - Plomberie	5 900,00	5 755,00	4 700,00	4 875,00	PAÏTA Frères
Lot N° 7 - Electricité	4 500,00	4 333,00	3 700,00	3 445,00	PAÏTA Frères
Lot N° 8 - Peinture	850,00	806,00	1 000,00	1 008,00	SERRE Yoann
<b>TOTAL</b>	<b>33 850,00</b>	<b>33 575,00</b>	<b>38 100,00</b>	<b>37 512,00</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer les marchés de travaux tels que présentés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et tout acte à intervenir qui y sera relatif.

## PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CAUSSES ET CEVENNES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un P.E.T.R. ne peut exister que s'il coordonne au moins deux communautés de communes. Pour l'instant, il concerne la Communauté de Communes Causses-Aigoual-Cévennes Terres Solidaires et le Pays Viganais. Sa création est nécessaire pour le développement du contrat de ruralité qui concerne le Météosite de l'Aigoual (3 à 4 000 000 €), une aire d'artisanat à Molières-Cavaillac, l'urbanisme et la culture au Vigan et le projet de lieu de formation cinéma et musique à la Cure, les Glycines et le temple de Lasalle.

Concernant la Cure, l'Etat finance entièrement la demande de la Commune de Lasalle, il reste à solliciter la Région et l'Europe. Pour le Département, il ne devrait pas y avoir de problèmes puisque celui qui s'occupe des finances du Département est le Président de la Communauté de Communes Causses-Aigoual-Cévennes Terres Solidaires. Si tous les financements sont positifs, les travaux pourraient débuter fin 2017. Le bâtiment de la Cure sera un outil de travail.

Pour ce qui est du Foyer des Glycines, il s'agit de refaire une salle d'« accueil d'activités » insonorisée, les espaces au-dessus seront des bureaux et la salle de réunions pour ceux qui seront à la Cure.

Enfin pour le Temple, il s'agit d'une remise aux normes pour l'accueil du public, il est déjà utilisé comme salle communale bien que ce soit un bâtiment privé. La réfection respectera la fonction actuelle du lieu, ce sera une officialisation de ce qui existe déjà.

**M. ESPAZE :** *Qui demande cette nouvelle création de strate ? Est-ce l'intercommunalité ou l'Etat qui impose ? Cela a un coût ?*

**M. de LATOUR :** *C'est l'Etat qui propose la création d'une association entre les communautés de communes avec un nombre équivalent de représentants pour chacune d'elle. Cela ne nous coûte rien. Actuellement le P.E.T.R. fonctionne avec Mme Anne CAZAIN qui est salariée au Pays.*

**M. ESPAZE :** *Est-ce dans le long terme ?*

**M. de LATOUR :** *Le premier contrat de ruralité porte sur 3 ans. Chaque commune conserve la maîtrise d'œuvre de son projet.*

**M. FIGUIERE :** *Au siège, il va bien y avoir une adhésion, s'il perçoit de l'argent, il va devoir le gérer.*

**M. ESPAZE :** *Quel est l'intérêt de créer une structure supplémentaire ?*

**M. de LATOUR :** *Je pense que ça part d'une bonne intention. Les dotations de l'Etat sont inférieures de moitié dans les territoires ruraux par rapport aux urbains, cette inégalité favorise ces derniers. L'application de la loi Notre amène les investissements à se diriger vers le « bourg centre » et du coup il ne reste plus grand chose pour les communes autour. Dans la Communauté de Communes Causses-Aigoual-Cévennes Terres Solidaires, il n'y a pas de bourg centre et donc ce déséquilibre n'existe pas. Ce qu'il y a à craindre est qu'à la suite, si tout va bien, on nous propose une fusion avec le Vigan, celui-ci deviendrait le bourg centre et récupérerait la plus grande partie des investissements.*

**M. ESPAZE :** *Est-ce que la loi territoriale sera maintenue par les futurs gouvernements ?*

- M. de LATOUR :** *Si la politique du gouvernement ne touche pas à cela, il peut toujours y avoir les technocrates qui disent ce qu'il faut faire pour réaliser des économies.*
- M. ESPAZE :** *J'ai l'intime conviction qu'il y aura une création d'emploi et que cela coûtera de l'argent aux contribuables.*
- M. BENEFIGE :** *Au moment où le Pays disparaît, le PETR démarre, il y aura au moins un chargé de mission puisqu'il succède au Pays. L'aspect positif est la création d'un guichet unique qui nous permet de dialoguer avec l'Etat, la Région, le Département et l'Europe, si la commune était toute seule, nous ne pourrions pas le faire. L'Etat dit qu'il veut dialoguer avec un territoire d'une certaine ampleur.*
- M. de LATOUR :** *Il y aura un financement de cette opération à 90 %.*
- Mme VALIENTE :** *Sous l'ancienne municipalité, on parlait déjà de réhabiliter les Glycines, on cherchait des financements et on n'en a pas trouvé.*
- Mme ZANCHI :** *Grâce au projet de formation culturelle, on peut rénover les bâtiments à moindre coût.*
- M. de LATOUR :** *C'est grâce aux activités culturelles qui se développent sur le village que cela est possible.*

Monsieur le Maire rappelle que la loi N° 2014-58 du 27 janvier 2014 – dite MAPTAM – a instauré un nouvel outil de coopération territoriale pour les espaces ruraux : le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR). Le PETR est un établissement public constitué par accord entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave. Le PETR a pour rôle d'élaborer puis de mettre en œuvre le projet du territoire. Cette mise en œuvre passe par la signature d'une convention territoriale entre le PETR et les EPCI qui le composent afin de déterminer les missions déléguées au PETR par les EPCI pour être exercées en leur nom.

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes est engagée depuis de nombreuses années dans des coopérations entre EPCI, notamment au sein du Pays Aigoual Cévennes Vidourle depuis 2008. Cette entité n'ayant pas pu se transformer en PETR faute d'accord de l'ensemble des EPCI membres, les deux communautés de communes du Pays Viganais et Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires ont engagé la démarche de création d'un PETR, dénommé « Causses et Cévennes », dont le projet de statuts a été envoyé aux délégués communautaires ainsi qu'à l'ensemble des maires de la communauté de communes.

Lors d'une réunion d'échanges le 24 février 2017 réunissant l'ensemble des maires du territoire concerné, un large consensus est apparu pour que le PETR soit créé et qu'il soit en charge de la coordination du développement économique et touristique. Les missions du PETR, seront affinées et clairement définies dans la convention territoriale, qui sera signée entre le PETR et les EPCI une fois le projet de territoire approuvé.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes Causses-Aigoual-Cévennes Terres Solidaires a délibéré favorablement à 26 voix pour et 2 abstentions le 5 avril dernier pour la création de ce PETR. Cependant, les statuts de la Communauté de Communes prévoient que l'adhésion à un syndicat mixte, structure porteuse du PETR, nécessite l'accord des communes membres à la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « Pour » et 2 abstentions (M. ESPAZE et Mme ROUVERET), DECIDE :

- D'APPROUVER la création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes,
- D'EN APPROUVER les projets de statuts, annexés à la présente délibération,
- D'AUTORISER la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires à adhérer au syndicat mixte, structure porteuse du PETR Causses et Cévennes.

#### INTERVENTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

**M. KERNER :** *Qu'en est-il de l'habillage des poubelles rue de la Croix ?*

**M. ANTON :** *Les employés le font au fur et à mesure en fonction de leur emploi du temps, tout sera réalisé d'ici la fin 2017.*

---

**M. ANTON :** *La Commission des Travaux s'est réunie et a établi la liste des travaux pour 2017. Il y a notamment la Fontaine de la Croix que nous essayons de faire couler.*

**Mme GRAND :** *Attention, la maison de M. Frédéric GRAND est alimentée par la même source, il y a un titre de propriété. Attention à ne pas dévier la source et maintenir le débit.*

**M. ANTON :** *Je demanderai à M. Eric PRADEILLES d'aller voir M. Frédéric GRAND.*

---

**Mme GRAND :** *Dimanche 30 avril 2017, j'ai représenté la Mairie lors de la cérémonie des déportés à Cornely, il n'y avait pas de sono, pas de gendarmes pour dévier la circulation et les organisateurs auraient souhaité qu'il y ait plus d'élus.*

**M. de LATOUR :** *Les organisateurs ne nous ont pas avertis, nous en avons eu connaissance le mercredi par la presse.*

**M. ANTON :** *Le Garde est allé le vendredi mettre les drapeaux.*

**M. ESPAZE :** *Pourquoi est-ce que l'on demande une pièce d'identité lors du vote ?*

**M. de LATOUR :** *C'est la loi.*

**Mme GRAND :** *M. ESPAZE, je n'avais pas fini mon intervention.*

**M. ESPAZE :** *Excusez-moi.*

**Mme GRAND :** *Je regrette ce qui s'est passé et j'espère que cela ne se reproduira pas car ce que j'ai entendu n'était pas agréable.*

---

**M. ESPAZE :** *Je n'ai pas l'intention de présenter une pièce d'identité pour voter dimanche prochain.*

**M. de LATOUR :** *C'est la loi, venez avec une pièce d'identité, ce sera beaucoup plus agréable pour tout le monde.*

**M. ESPAZE :** *On a quand même demandé sa pièce d'identité à l'ancien maire que tout le monde connaît, la présentation de la pièce d'identité est une interprétation de la loi.*

**M. de LATOUR :** *Vous avez raison dans votre raisonnement, mais c'est la Loi et nous devons l'appliquer.*

**M. BENEFACTE :** *Le seuil de population en-dessus duquel la pièce d'identité est obligatoire a baissé récemment.*

---

**M. ANTON :** *Les travaux prévus pour 2017 sont :*

- **Station d'épuration :** *Le contrat d'entretien de la station d'épuration de Lasalle et de la station de relevage de Calviac arrive à expiration au 31 décembre 2017 avec la société SA RUAS/VEOLIA. Il convient donc de lancer un appel à candidature pour le choix d'une entreprise pour l'exploitation de ces structures.*
- **Fontaine de la Croix :** *Les travaux sont en cours avec l'entreprise Mallol en collaboration avec les employés municipaux.*
- **Travaux adduction d'eau Rive Droite :** *Travaux terminés, il ne manque que quelques raccordements à faire.*
- **Tableau électrique Foyer :** *L'entreprise MARTINEZ a été commandée.*

- **Entrée chemin Rimbal** : L'entreprise VERDIER a été retenue, intervention rapidement.
- **Voirie** : Travaux commandés à l'entreprise MICHEL, intervention à partir du 12 juin.
- **Menuiserie Mairie** : L'entreprise Jean-Claude Menuiserie va réaliser ce travail.
- **Portail école** : Un nouveau portail va être mis en place par l'entreprise ANDUZE ALARME.
- **Elagage Glycines** : L'entreprise FANGUET va réaliser les différentes tailles des Glycines.
- **Elagage Trental** : L'entreprise BRUN va effectuer les travaux de couper les pins autour du captage d'eau.
- **Coffret électrique des Glycines** : L'entreprise MARTINEZ a été commandée pour ce travail.
- **Travaux Cour du Foyer** : L'entreprise ROMEUF et SERRE vont intervenir rapidement.
- **Toiture Mairie**
- **Toiture bâtiment médical.**

La séance est levée à 19 heures 45.